



[cgt.023@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.023@cp.finances.gouv.fr)

<http://www.tresor.cgt.fr/23/>

août 04

# TRESOR CREUSE

## Transfert du versement des prestations familiales aux C.A.F.

Le Gouvernement a décidé de confier aux C.A.F. le soin d'assurer le service de l'ensemble des prestations familiales dues aux agents de l'Etat à compter du 1er janvier 2005 (à l'exception des agents relevant du ministère de l'Education nationale pour lesquels ce transfert n'aura lieu qu'en juillet 2005) .

Les prestations familiales seront donc versées par nos services aux agents bénéficiaires pour la dernière fois avec la paye le 22 décembre 2004 .

A partir de janvier 2005, le paiement de ces prestations familiales sera assuré par la C.A.F., dans les conditions habituelles de paiement de cet organisme, c'est à dire le 5 du mois qui suit le mois d'ouverture des droits, soit pour les agents de l'Etat une première mise en paiement le 5 février 2005.

Les agents concernés par ce transfert recevront courrier d'explication, questionnaire et formulaire à remplir et à renvoyer au service du Personnel pour le 15 octobre 2004.